

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons donné des directives générales à notre représentant. Je ne veux pas préciser de chiffre dans l'espoir qu'il pourra s'en tenir au minimum plutôt qu'au maximum. Ses directives sont liées à une proposition selon laquelle une partie de la contribution canadienne pourrait être payée par toute province qui voudrait participer à l'organisation.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il eu des consultations avec les provinces intéressées?

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons invité les provinces, monsieur l'Orateur, à envoyer des délégués pour faire partie de la délégation canadienne. Ces derniers sont au courant des questions inscrites à l'ordre du jour et je suppose qu'ils ont reçu des instructions de leur gouvernement quant à la participation financière. Je connais une province qui veut y participer. Je ne puis parler pour les autres.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Je voudrais lui demander si la chanteuse Pauline Julien a été invitée à assister à la conférence de Niamey à la demande du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial de Québec?

M. l'Orateur: J'ai des doutes au sujet de la recevabilité de la question que vient de poser l'honorable député.

A PROPOS D'UN AFFRONTLEMENT ENTRE CERTAINS DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE DE NIAMEY

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député désire poser une question supplémentaire, quoique la première n'ait pas été acceptée. Je reconnaitrai quand même l'honorable député.

L'hon. M. Asselin: Merci, monsieur l'Orateur.

Hier, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) a posé une question au sujet des affrontements qui pourraient se produire à la conférence de Niamey entre les délégations fédérale et provinciales, et je voudrais demander au premier ministre s'il y a seulement une délégation canadienne représentée par le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le gouvernement fédéral ou s'il y a également une délégation québécoise représentée par le ministre Masse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Tel que je comprends les arrangements

[L'hon. M. Stanfield.]

qui ont été convenus entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, monsieur l'Orateur, le Québec envoie des délégués à Niamey, à l'instar d'autres provinces, et tous ces délégués font partie de la délégation canadienne. Je pense qu'un certain ministre québécois préfère employer l'expression «représentation canadienne» et je ne pense pas qu'il faille se quereller sur les mots, mais sur la substance. Le principe est acquis et, s'il y a un vote, il n'y aura qu'un seul vote, au nom de la délégation canadienne.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre veut-il dire par là qu'il n'y a à Niamey qu'une seule délégation canadienne formée de représentants du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du gouvernement central?

Le très hon. M. Trudeau: Je répète, monsieur l'Orateur, que les délégués des provinces forment un groupement que j'appelle une délégation et qu'un ministre québécois appelle une «représentation canadienne». A mon avis, s'il doit y avoir expression d'opinion, il n'y aura qu'un vote au nom de la délégation canadienne et non pour chaque province.

QUESTION RELATIVE AUX FRAIS DE SUBSISTANCE ET DE DÉPLACEMENT DES DÉLÉGUÉS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Je voudrais lui demander si les frais de séjour et de transport de la délégation canadienne ou de l'ensemble des provinces sont à la charge du gouvernement fédéral ou si chacune des provinces paie ses propres frais?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quand le gouvernement canadien forme une délégation et y désigne des délégués, il a l'habitude de payer les frais des délégués. Nous avons effectivement offert aux provinces de payer les frais de leurs délégués, mais la province de Québec, qui dispose de beaucoup de ressources, a choisi de payer elle-même les dépenses de ses délégués.

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

YELLOWKNIFE (T. N.-O.)—LE RÈGLEMENT DÉGRADANT À L'HÔTEL AKAITCHO HALL

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien. Je lui en ai donné préavis. Est-il au courant du règlement dégradant appliqué à Yellowknife dans un hôtel dénommé Akaitcho Hall.